



COMMUNE DE WUENHEIM

ANNÉE 2025, N° 2

NOVEMBRE 2025

Informations sur la page internet de Wuenheim : <https://www.mairie-wuenheim.fr/>

et sur Facebook : <https://www.facebook.com/wuenheim68>

DANS CE NUMÉRO :

Distribut° sacs 2

Battues 2

Numéros à connaître 2

Banques alimentaires 3

Boîtes de Noël solidaire 3

Exposition mémorielle 3

Fermeture réseau cuivre 4

Recensement 4

La Mairie pendant les Fêtes 5

Bois de chauffage 5

Déneigement - sel 5

Aménagement rue de la Fonderie



Ce projet s'inscrit dans la continuité des réflexions engagées par la commune afin d'améliorer la sécurité, dans ce secteur stratégique du village. Elle comprend notamment :
La **réfection de la voirie** (terrassement, enrobés, accotements et bordures),
La **mise à niveau des réseaux** existants,
L'installation d'une **nouvelle signalisation verticale et horizontale** (panneaux, tracés en résine, plots photovoltaïques),
La création de **dispositifs de sécurité** : écluses, chicanes et aménagements cyclables (CVCB),
Des travaux complémentaires pour une meilleure **gestion des eaux pluviales**.

Le coût total de l'opération s'élève à **74 615€ HT**, financé par la commune de Wuenheim avec le soutien de la Collectivité Européenne d'Alsace. La commune remercie par avance les habitants pour leur compréhension et leur patience durant cette période.

Les Amis de l'Orgue



OHE

Les Amis de l'Orgue
Concert à l'église St Gilles le 9 novembre à 17h avec la participation de l'Orchestre Harmonie Espérance (OHE) et avec la chorale "Les Tinoniers" de Thann.

OHE en scène 2025
29 novembre 2025

A partir de 20h15
A Wuenheim
soirée Cabaret



OHE en scène 2025
30 novembre 2025

A partir de 12h00
A Wuenheim
soirée Cabaret



Fêtes de fin d'année

Fête de Noël des Moins Jeunes

La fête de Noël est fixée au **dimanche 14 décembre 2025** à partir de 11h30 à la salle des fêtes. Une invitation avec talon réponse va être adressée aux habitants **nés en 1955** et avant.

Réception du Nouvel An

La Municipalité de Wuenheim présentera ses vœux le **mardi 06 janvier 2026 à 19h00** à la salle des fêtes. Les habitants y sont cordialement invités.

Vente de sapins de Noël

La Commune propose des arbres de Noël aux habitants. Les personnes intéressées voudront bien se faire inscrire en Mairie entre le **24 novembre et le 5 décembre 2025**.

Les sapins seront à disposition **samedi 6 décembre, entre 11h00 et 11h30, dans la cour de la mairie**.

Tarifs :

- petits sapins : 10€
- sapins moyens : 14€
- grands sapins : 18€
- Nordmann (10 sapins) : 28€



Boîtes aux lettres accessibles durant l'hiver

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Distribution des sacs de tri 2026



« Trier, c'est bon pour la planète »

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) organisera **une permanence de distribution en mairie de Wuenheim le mardi 20 janvier 2026 de 09h00 à 13h00.**

Les personnes devront se présenter munies de leur badge déchetterie (**badge bleu**) pour retirer les sacs. Si vous n'avez pas encore votre badge, il vous sera

attribué lors de cette permanence.

Les agents de la CCRG vous délivreront les sacs de tri et de bio déchets nécessaires à votre foyer pour l'année 2025.

Vous pourrez confier votre badge à une autre personne afin qu'elle puisse récupérer les sacs à votre place.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir en mairie ou de confier votre badge durant les permanences, vous pouvez vous rendre

au service « Environnement » de la CCRG, 13, Rue de l'Électricité à Guebwiller.

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h – le vendredi de 8h à 12h. Il est rappelé aussi, que d'après le règlement établi par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, **les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir de la collecte et ne doivent pas rester dehors durant la semaine, voire davantage.**

Dates de battues

Dates de battues : informations complémentaires en mairie.
03 89 76 73 13

Lot 1 : M. Eloi GEWISS
2025
Week-end 15-16/11
Week-end 22-23/11
Week-end 29/11-30/11
Week-end 06-07/12
Week-end 13-14/12
Week-end 20-21/12
Week-end 27-28/12
2026
Week-end 03-04/01
Week-end 10-11/01
Week-end 17-18/01
Week-end 24-25/01
Week-end 31/01-01/02

Lot 2 : M. Christophe ROTH
2025
Dimanche 09/11
Dimanche 30/11
Dimanche 14/12
Dimanche 26/12
2026
Dimanche 11/01
Dimanche 25/01

Lot réserve : OLLWILLER
2025
Vendredi 31/10
Vendredi 28/11
Vendredi 19/12
2026
Vendredi 16/01



URGENCE GAZ : 03 89 62 25 00



URGENCE EAU : 03 89 62 25 01

ENEDIS

Contactez directement le service d'urgence dépannage au 0972 675 068

Car la réussite de la collecte dépend de chacun d'entre nous.



Collecte des banques alimentaires

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 29 novembre 2025 de 8h à 12h à la mairie de Wuenheim pour participer à la Collecte Nationale des Banques Alimentaires !

Boîtes de Noël Solidaires



Lors de la matinée du samedi 29 novembre 2025

(collecte banque alimentaire), les personnes pourront également ramener un livre, une friandise un produit de toilette, ou un jouet à la mairie de Wuenheim.

Les jeunes du Conseil Municipal des jeunes de Wuenheim s'occuperont de remplir les boîtes.



Les boîtes seront ensuite offertes avant Noël à des bénéficiaires du Resto du cœur, de l'Épicerie solidaire de Guebwiller et de Saint-Vincent de Paul de Guebwiller et Sultz.

Les commerçants et entreprises peuvent aussi participer à cette opération en offrant des produits. Pour plus

d'infos, contactez la mairie de Wuenheim au 03.89.76.73.13

Exposition mémorielle



L'association « Histoire et Mémoire de Wuenheim » prépare son exposition de fin d'année ayant pour thème « les incorporés de forces de Wuenheim ».

Cette exposition se déroulera dans l'annexe de la salle des fêtes le samedi 13 décembre (de 10h à 12h et de 14h à 18h) et le dimanche 14

décembre 2025 (de 10h à 12h et de 14h à 17h).

Venez nombreux découvrir une partie importante de notre patrimoine historique à travers des agrandissements de photos et de textes retraçant leurs parcours. Et surtout

rendre hommage une nouvelle fois à ces malgré-nous et malgré-elles qui ont été enrôlés contre leur gré dans l'armée allemande, durant la Seconde Guerre mondiale.

Contact :
Philippe ROMINGER
(président)
Portable : 06 42 33 97 10
Courriel :

Comment va se dérouler la fermeture du réseau cuivre ?

Le retrait progressif du réseau cuivre s'étalera entre 2023 et 2030. Ce processus se fait par groupes de communes, appelés « lots », selon un calendrier établi en priorité pour les territoires déjà largement couverts par la fibre optique. Ainsi, une commune peut être intégrée rapidement dans ce processus, tandis qu'une autre, située juste à côté, ne sera concernée que plus tard. Comme le déploiement de la fibre optique se poursuit encore dans plusieurs départements, la composition de tous les lots n'a pas encore été finalisée. Quoi qu'il en soit, Orange a confirmé que l'ensemble du réseau cuivre sera désactivé d'ici 2030.

Comment sont sélectionnées les communes ?

Étape 1 : Orange identifie des communes candidates, au minimum trois ans avant l'arrêt effectif des services.

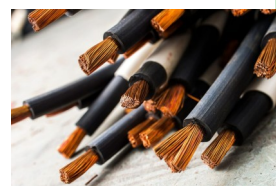
Étape 2 : La liste des communes concernées est transmise aux opérateurs, aux collectivités territoriales compétentes, ainsi qu'aux maires. Ces derniers reçoivent un courrier d'information et disposent d'un délai de quatre semaines pour émettre des remarques ou des réserves.

Étape 3 : En l'absence d'objection de la collectivité, l'intégration de la commune au lot est confirmée.

Étape 4 : Une fois le lot validé, Orange organise des réunions de lancement avec les communes afin de les accompagner dans la mise en œuvre locale de la fermeture.

Les deux phases de l'extinction du réseau cuivre : Une fois la commune intégrée dans un lot, deux grandes étapes se succèdent :

- La fermeture commerciale : les nouveaux abonnés ne peuvent plus souscrire à une offre téléphonique ou ADSL. Cette disposition n'entraîne pas, l'arrêt des services téléphoniques et ADSL des actuels abonnés. En effet, la fermeture commerciale intervient au moins 12 mois avant la fermeture technique du réseau.
- La fermeture technique : C'est l'arrêt total et irréversible de tous les services sur cuivre (téléphone, ADSL, etc.). Elle s'applique simultanément à l'ensemble des locaux d'une même commune. Ce moment marque la bascule complète vers la fibre optique. Rosace reste mobilisée pour accompagner cette transition majeure et préparer sereinement le basculement vers le tout-fibre.



il est temps de passer à la fibre optique !



Quand vais-je être prévenu de la fermeture du réseau sur ma commune ?

Le processus de fermeture du réseau cuivre est progressif sur l'ensemble du territoire. Lorsque la fermeture sera annoncée dans votre commune, vous serez contacté par

votre opérateur, généralement plusieurs mois avant. D'autres communications, de la part du gouvernement ou de la mairie, pourront également vous être adressées.

Le bon réflexe : n'attendez pas le dernier moment pour passer à la fibre optique !

- ➔ À l'approche de la fermeture, les opérateurs seront très sollicités, et le temps de raccordement pourra être de plusieurs semaines ;
- ➔ Des travaux peuvent être nécessaires pour assurer la desserte interne de votre entreprise.

Il est important d'anticiper ces démarches !



Abaissement de l'éclairage public entre 23h et 5h

Grâce à la modernisation du réseau avec des lampadaires LED, il est désormais possible d'ajuster l'intensité lumineuse sans éteindre totalement les points lumineux. Cela permet de réaliser des économies significatives sur la facture d'électricité.

Cette mesure vise à réduire la consommation d'énergie, à limiter les nuisances lumineuses et à préserver la biodiversité nocturne, **tout en maintenant un niveau d'éclairage suffisant pour garantir la sécurité des habitants.**



La Mairie pendant les fêtes

La Mairie sera fermée au public :
le mercredi matin 24 décembre 2025
le vendredi 02 janvier 2026
 Merci de votre compréhension.



Bois de chauffage

Pour 2026, le bois de chauffage ne sera coupé qu'en fonction des demandes et uniquement pour les habitants de Wuenheim (16 stères maxi par an et par foyer).

Les personnes intéressées par l'achat de bois enstéré (1m x 1m), transport non compris (bois à chercher en forêt), sont invitées à s'inscrire en mairie **avant le 31 janvier 2026.**

Déneigement - Sel

Pour l'hiver 2025/2026, le déneigement et le salage des rues du village seront assurés par une entreprise.

Le salage sera, à nouveau, allégé cet hiver.

Du sel de déneigement sera mis à disposition des habitants aux 7 endroits suivants :

Rue de la Fonderie (à hauteur du N° 20)
 Angle rue du Gazon / rue du Tir
 Rue Saint-Gilles (à proximité des 3 salles)
 Place de Gaulle
 Rue Principale (à hauteur du N° 9)
 Place de la mairie
 Chapelle (haut du village)



« Joyeuses Fêtes
 de fin d'année à
 tous et à toutes »



À l'approche de la période des fêtes, la commune se prépare à vivre ces moments chaleureux et conviviaux qui marquent la fin de l'année. En cette période propice au partage et à la joie, **l'équipe municipale vous adresse dès à présent ses vœux les plus sincères.**

Que ces semaines festives soient l'occasion de profiter de vos proches, de savourer des instants précieux en famille et d'accueillir la nouvelle année avec enthousiasme et sérénité.

Joyeuses fêtes de fin d'année à toutes et à tous !



Quelques règles qui participent à la qualité de la vie

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE - BRUIT DU VOISINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon – tronçonneuses – disqueuses – raboteuses) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et est interdit les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

« Les bruits de voisinage sont des **bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores**. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. »

PROPRETE :

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

- désherber sur toute la longueur des propriétés
- élaguer les haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés
- nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux. Il est rappelé aux habitants qu'il leur incombe de ramasser les feuilles mortes devant leur propriété.

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre) **et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.**

Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place de Gaulle.

NOS AMIS LES CHIENS :

Il est rappelé aux propriétaires de chiens : que les chiens doivent être tenus en laisse; que leur divagation est strictement interdite qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques; qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause ;qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

NOS AMIS LES CHEVAUX :

Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie concernant la circulation des chevaux dans le village, notamment au sujet de la détérioration de chemins ruraux et des crottes en pleine rue ou sur la piste cyclable.

Il est rappelé aux cavaliers : de ne pas emprunter les chemins ruraux par temps de pluie; de ramasser les crottes principalement dans les rues macadamisées et sur les pistes cyclables.

DECHETS ET FEUX :

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

VEHICULES A MOTEUR :

Il est de plus en plus signalé en mairie **des nuisances sonores** dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. Ont également été signalée **la vitesse** de certains véhicules dans le centre du village ainsi que le non respect des règles de stationnement. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.